AVERTISSEMENTS AGRICOLES

AUVERGNE ET LIMOUSIN

DLP 21-4-83001359

SPV

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
(73) 92-42-68

BULLETIN TECHNIQUE
PUBLICATION PERIODIQUE

Edition générale

DIRECTEUR-GERANT : B. MORIN

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F

Régie de Recettes de la D.D.A. C.C.P. Clermont-Ferrand 5 503.17

Numéro d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD

N° de série : 288

N°7

Le 11 Avril 1983

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

TAVELURE DU POMMIER

L'évolution de la végétation, au cours de ces derniers jours a été très rapide, en raison des conditions climatiques favorables. La plupart des variétés sont au stade D, les plus précoces atteignant le stade E.

Nous vous rappelons que la lutte contre cette maladie est essentiellement préventive.

Les risques de contaminations sont actuellement importants.

Intervenir dès réception de ce bulletin.

Consulter le tableau publié dans le Bulletin n° 5 du 2 Mars 1983 pour le choix des produits.

Rectificatifs à ce tableau :

Ajouter : Famille des Formamides - triforine 38 g/hl - SAPROL, FUNGINEX

Supprimer : RIMIDINE - Ce produit n'a pas d'autorisation de vente en arboriculture fruitière.

OIDIUM DU POMMIER

Les premiers symptômes ont été observés sur jeunes feuilles dans de nombreux vergers.

Il est important d'effectuer rapidement un traitement et de maintenir la protection pendant toute la pousse.

Les matières actives homologuées sont les suivantes :

- binapacryl (AMBOX)
- chinométhionate (MORESTAN)
- ditalimphos (LAPTRAN, PLONDREL)
- pyrazophos (AFUGAN)
- triadiméphon (BAYLETON 5)
- bupirimate (NIMROD, FISONS...)
- dinocap (KARATHANE, CAPOID 25)
- fénarimol (RUBIGAN 4)
- soufre (nombreuses Spécialités)
- triforine (FUNGINEX, SAPROL)

Les benzimidazoles (bénomyl et thiophanate-méthyl) sont également homologués pour cet usage, mais on évitera leur emploi en raison du risque de développement de souches résistantes à la tavelure.

P..12.42

PUCERONS - CHENILLES

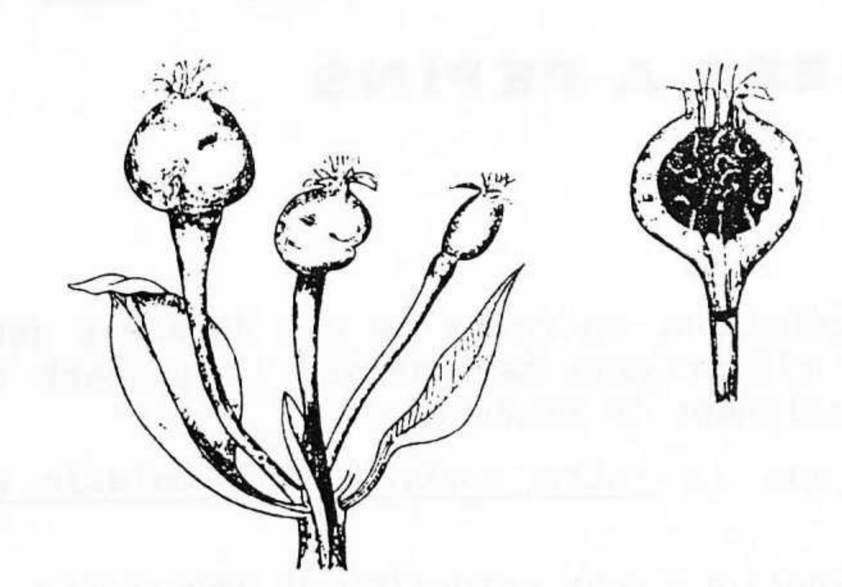
Le début d'activité de ces ravageurs a été noté.

Intervenir si nécessaire.

ATTENTION : protection des abeilles

Pendant la période de floraison, limiter les applications insecticides. Si nécessaire s'assurer que le produit choisi porte sur son emballage la mention : "non dangereux pour les abeilles"

CECIDOMYIES DES POIRETTES



Dans les vergers habituellement contaminés (poirettes calebassées), intervenir rapidement avec un produit à base de diéthion (RHODOCIDE) ou de phosalone (ZOLONE, AZOPHENE).

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

MONILIOSE DU PECHER

Cette maladie peut provoquer des dégâts importants sur fleurs et fruits.

Au cours de la floraison, la protection doit être assurée dès le stade E et se poursuivre jusqu'à la chute des pétales.

Toutes les variétés sont actuellement en cours de floraison. Si aucune intervention n'a été effectuée, traiter avec un produit à base de bénomyl carbendazime, iprodione, thirame, triforine ou vinchlozoline.

MONILIOSE DU CERISIER

La floraison a débuté dans de nombreux secteurs. Protéger les variétés sensibles avec une des matières actives mentionnées pour la moniliose du pêcher.

Dans les vergers contaminés par le gnomonia, préférer un produit à base de bénomyl.